



Pacs entre étudiants étranger et français

Par **merout**, le **26/08/2013** à **00:27**

bonjour j' ai besoin d aide car je suis dans le flou total
je vous explique

je suis actuellement en master 2 (que je ne suis pas sur de terminer pour cause d
empêchement) , je suis d origine étrangère (hors UE) avec un titre de séjour étudiant
renouvelable un an

je compte m' installer avec mon copain, un français et aussi étudiant et je cherche un moyen
pour changer de statut l année prochaine quand je ne pourrai plus bénéficier de ce statut d
'étudiant et on a donc pensé a un pacs mais je ne m y connais pas trop

- est ce que des étudiants sans boulots (donc sans ressources) remplissent les conditions
pour le faire ?

- emménageant ensemble en septembre, faut il obligatoirement nos deux noms sur le bail
(car il n y a que mon seul nom, le propriétaire étant assez rigide)

- j' ai lu qu'il fallait 1 an minimum de vie commune pour que la mention "vie privée et familiale
" pour les titres de séjours soit accordée alors faut il se pacser maintenant ou on peut attendre
vers juillet pour le faire?

- avec ce nouveau titre de séjour, pourrais je par exemple travailler dans n importe quelle
domaine car j envisage de changer de domaine d activité et pour les étudiants étrangers cela
n 'est pas possible car il est exigé de rester dans son domaine d 'activité en cas de
changement de statut (par exemple pour un titre de séjour mention " salarié")

ps: si vous avez des liens ou des sites de notaire et autre pour faire le pacs, n hésitez pas car
j ai lu que passer par le tribunal de sa ville met beaucoup de temps

merci pour votre grande aide

Par **youris**, le **26/08/2013** à **10:19**

bjr,

concernant le pacs:

" Le Pacs, conclu avec un partenaire français ou titulaire d'un titre de séjour, est un élément
d'appréciation des liens personnels en France pour l'obtention d'un titre de séjour. Il ne donne

donc pas lieu de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour pour le partenaire étranger. "

source: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1026.xhtml>

cdt

Par **merout**, le **26/08/2013** à **12:49**

merci mais je ne le savais ce sont les conditions qui sont pas détaillées que je veux savoir ainsi que plusieurs questions que j ai exposé cordialement

Par **merout**, le **26/08/2013** à **13:36**

merci mais je ne le savais ce sont les conditions qui sont pas détaillées que je veux savoir ainsi que plusieurs questions que j ai exposé cordialement

Par **merout**, le **26/08/2013** à **13:36**

merci mais je ne le savais ce sont les conditions qui sont pas détaillées que je veux savoir ainsi que plusieurs questions que j ai exposé cordialement